

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 AVENUE MICHELET
93583 SAINT OUEN CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

5 pages

COMPTES ANNUELS

38 pages

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de BADMINTON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil exécutif le 20 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Française de BADMINTON à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

RSO

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ La note PRODUITS CONSTATES D'AVANCE page 27 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des produits de licence rattachés à l'exercice 2020 et ceux constatés en produits d'avance.

Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses retenues, à contrôler les calculs effectués et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée sur le sujet.

- ✓ Les notes SUBVENTIONS pages 36 et 37 de l'annexe aux comptes annuels détaillent les subventions reçues au cours de l'exercice, et pour chacune d'elle, le budget réalisé et les modalités d'évaluation des fonds dédiés.
La note VARIATION DES FONDS DEDIES page 25 de l'annexe aux comptes annuels expose les variations des fonds dédiés sur l'exercice.

Nos travaux ont consisté à apprécier la comptabilité analytique permettant de justifier de l'emploi des subventions conformément à leur objet précisé dans les conventions signées avec les financeurs, à nous assurer que les fonds dédiés sont correctement évalués et que l'annexe donne une information appropriée sur le sujet.

- ✓ Votre Fédération a constitué des provisions pour dépréciation des logiciels COMPETITION et GESTION DES INTERCLUBS, telles que décrites dans la note PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES page 33 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Fédération, de son caractère raisonnable sur la base des éléments disponibles à ce jour et nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur le sujet.

QST

- ✓ La note COVID-19 page 38 de l'annexe aux comptes annuels, expose les effets de la crise sanitaire COVID-19 sur l'activité de votre Fédération et la présentation des principaux impacts sur les comptes annuels ;
La note EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE page 35 de l'annexe aux comptes annuels, expose l'impact estimé de la pandémie COVID-19 sur les recettes 2021, avec une conclusion sur la continuité d'exploitation de votre Fédération.

Nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur l'impact de cet évènement et que la continuité d'exploitation de la Fédération Française de Badminton ne soit pas compromise malgré l'impact de la pandémie COVID-19.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion du Conseil exécutif et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil exécutif le 20 mars 2021.

1256

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

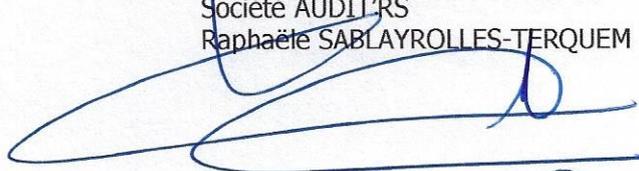
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAUMUR, le 29 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
Société AUDIT'RS
Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM





Association Fédération Française de Badminton
9-11 Avenue MICHELET
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020



Sommaire

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<i>Compte rendu de travaux</i>	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	4
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	5
<i>Détail de l' Actif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	8
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Annexes au bilan</i>	15
<i>Règles et méthodes comptables</i>	17
<i>Faits marquants de l'exercice</i>	19
<i>Immobilisations</i>	20
<i>Provisions</i>	21
<i>Amortissements</i>	22
<i>Créances et dettes</i>	23
<i>Variation des fonds propres</i>	24
<i>Variation des fonds dédiés</i>	25
<i>Charges constatés d'avance</i>	26
<i>Produits constatés d'avance</i>	27
<i>Transferts de charges</i>	28
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	29
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	30
<i>Hauts cadres dirigeants</i>	31
<i>Effectif moyen</i>	32
<i>Annexe des comptes annuels</i>	33
<i>2020 Tableaux annexes Suivi CPO et CO</i>	37
<i>Annexe des comptes clos en 2020</i>	38



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 298 279	575 675	722 604	407 989
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours	361 442	289 153	72 289	241 042
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	961 660	168 704	792 955	800 667
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	561 595	489 269	72 326	112 209
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	17 320		17 320	17 320	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts				1 815	
Autres immobilisations financières	5 913		5 913	3 113	
TOTAL (I)	3 206 208	1 522 801	1 683 407	1 584 155	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	162 292	67 413	94 878	69 751
	Avances et Acomptes versés sur commandes	43 090		43 090	54 699
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	296 328	52 973	243 355	570 804
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	369 797		369 797	503 438	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 525 385		3 525 385	4 759 477	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	102 844		102 844	272 038
	TOTAL (II)	4 499 736	120 387	4 379 349	6 230 208
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	7 705 944	1 643 188	6 062 756	7 814 363	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			5 913	4 928	
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	380 000	180 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 279 744	1 030 636	
Excédent ou déficit de l'exercice	(24 665)	449 108	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 635 079	1 659 744
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 635 079	1 659 744
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	192 522	127 877
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	192 522	127 877
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 611	52 522
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	460 693	1 300 747
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	482 693	566 702
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 142 061	1 256 754	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	2 128 098	2 850 018	
	Total des dettes	4 235 156	6 026 743
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 062 756	7 814 363
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(24 664,96)	449 107,61
	(1) Dont à moins d'un an	4 174 466	5 990 353
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4 259 105	4 561 172
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	352 258	520 981
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	232 124	1 413 359
	dont parrainages	110 159	73 358
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 555 037	1 632 195
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	21 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	220 731	244 757
Utilisations des fonds dédiés	127 877	145 858	
Autres produits	205 812	942 711	
	Total des produits d'exploitation	6 973 944	9 461 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	32 479	6 754
	Variation de stock	(21 831)	
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		21 193
	Autres achats et charges externes	3 236 225	4 705 673
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	105 232	136 538
	Salaires et traitements	1 356 248	1 528 754
	Charges sociales	335 604	517 288
	Dotation aux amortissements et dépréciations	190 877	137 398
	Dotation aux provisions	94 354	73 908
	Reports en fonds dédiés	192 522	127 877
Autres charges	1 158 782	1 791 783	
	Total des charges d'exploitation	6 680 491	9 047 165
	RESULTAT D'EXPLOITATION	293 453	413 868



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		293 453	413 868
PRODUITS FINANCIERS	De participation		10 833
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 459	7 260
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 459	18 094
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 114	2 500
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 114	2 500
RESULTAT FINANCIER		1 346	15 594
RESULTAT COURANT avant impôts		294 798	429 461
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	13 387	21 968
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 840
Total des produits exceptionnels		13 387	26 808
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 840	
	Sur opérations en capital	13 978	3 028
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	312 180	
Total des charges exceptionnelles		330 998	3 028
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(317 611)	23 780
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 852	4 134
TOTAL DES PRODUITS		6 989 789	9 505 934
TOTAL DES CHARGES		7 014 454	9 056 827
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 665)	449 108
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		243 557	234 319
TOTAL		243 557	234 319
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		243 557	234 319

243 557 Commissaire aux comptes
 234 319
 SABRIE TERQUEM
 243 557 234 319

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **6 062 756** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **6 989 789** euros
 - un total charges de **7 014 454** euros
 - dégage un résultat de **-24 665** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de **l'Association Fédération Française de Badminton** avec le concours du cabinet LIB'EXPERTISE qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales, des moyens mis en œuvre

LA FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON est une association qui a pour objet de fédérer, sur les plans départemental, régional et national, les associations ou autres organismes ayant pour objet la pratique du badminton et des disciplines dérivées, connexes ou complémentaires, dans la métropole, les pays et régions d'outre-mer, à Saint Pierre et Miquelon et Mayotte, qui auront demandé et obtenu leur affiliation.

La fédération favorise la création de nouvelles associations pratiquant le badminton ou l'adoption de cette pratique par des associations existantes. Elle organise, coordonne, développe et contrôle la pratique du badminton, incluant les activités dérivées, connexes ou complémentaires. Elle organise les compétitions, notamment les championnats de France inhérents à la pratique.

Elle forme des dirigeants bénévoles et cadres techniques pour l'encadrement des clubs, ainsi que des officiels techniques pour l'encadrement des compétitions. Elle défend les intérêts moraux et matériels du badminton français.

Elle a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit de toute discrimination.

Elle veille au respect de ces principes par ses membres, au respect de la charte éthique, et de déontologie de la FFBaD, qui est conforme aux principes définis par le CNOSF.

Elle prend en compte, en les adaptant au droit et aux besoins nationaux, les règles édictées par les organismes internationaux auxquels elle adhère.

Elle s'efforce de respecter un développement durable, notamment dans les dimensions écoresponsable et sociétale. Elle assure les missions prévues au Code du Sport en ce qui concerne l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives.

La Fédération se compose d'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le Code du Sport et peut comprendre également des licenciés à titre individuel.

Ses moyens d'actions sont notamment l'institution de ligues régionales et comités départementaux ainsi que des commissions nécessaires à son bon fonctionnement, la délivrance de licences, l'organisation et le contrôle de toutes activités compétitives, de loisirs et de sport santé, notamment par l'élaboration de règlements techniques et sportifs, l'établissement d'un calendrier annuel, la classement des joueurs, la sélection des équipes nationales, l'organisation du haut niveau, l'agrément du matériel, le classement des installations sportives et l'attribution de titres, prix et récompenses. Elle met en oeuvre des sessions de formation et de perfectionnement de cadres, dirigeants et officiels techniques sanctionnés par la délivrance de diplômes.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels sont établis suivant les principes généraux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence. Le bilan, le compte de résultat, les comptes de résultats par secteur, et dans l'ensemble tout le document présenté ci-après, sont pour ce qui les concerne, conformes aux dispositions de la réglementation comptable en vigueur. Pour la 2ème année la fédération applique le règlement ANC 2018-06.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 6 062 756 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 6 989 789 euros et un total charges de 7 014 454 euros, dégageant ainsi un résultat de -24 665 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de comptabilisation des immobilisations se fait conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

En cas d'existence d'un indice de perte de valeur à la clôture de l'exercice, il est procédé à des tests de valeur ; si la valeur actuelle est nettement inférieure à la valeur nette comptable, il est constaté une dépréciation pour ramener les immobilisations à leur valeur actuelle. Il en est de même pour les immobilisations en cours ; cette dépréciation peut notamment résulter d'une incertitude sur l'utilité de l'immobilisation pour l'entité.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Logiciels :
pour les structures des logiciels importants dont le coût d'acquisition est supérieur à 50000€ 7 ans
pour les autres (selon l'appréciation de la durée d'utilisation) entre 3 et 5 ans
- Installations générales, agencements 3 à 5ans
- Matériel de transport 3 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier 3 à 5 ans
- Constructions :
Le siège social est composé de 2 lots de bureau. Le premier, acquis le 1er juillet 2003 et le second le 28 septembre 2012 ont été décomposés de la façon suivante :

Composant terrain	10 % non amortissable
Composant structure	70 % non amortie
Composant façades et couvertures	10% amorti sur 15 ans
Composant chaudière, ascenseurs	10% amorti sur 15 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Stocks et en cours

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si les ventes des produits de la boutique fédérale de l'année ont peu varié sur l'exercice.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.



Faits marquants de l'exercice

Etat exprimé en euros

La Fédération a organisé du 11 au 16 février 2020 à Liévin, les championnats d'Europe par équipe masculines et féminines ainsi que les championnats d'Europe individuels U15.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a touché l'ensemble du territoire. Un certain nombre d'actions ont dû être annulées ou reportées :

- de nombreuses compétitions nationales (championnats de France, interclubs en majorité, tournois) et internationales ont été annulées.
- certaines actions de formatoin de l'institut de formation FORMABAD ont été reportées, d'autres ont eu lieu en visioconférence.
- l'assemblée générale ordinaire prévue en avril 2020 s'est finalement tenue en visioconférence le 12 septembre.
- les Internationaux de France qui devaient avoir lieu en octobre ont été annulés.

Suite à l'annulation de nombreux tournois, la participation fédérale a été réduite de 68 %.

La fédération a connu une perte du nombre de licenciés d'environ 31 % sur la saison 2020/2021 (environ 130 000 licenciés). Le nombre de licenciés sur la saison 2019/20 s'est établi à 189 185 contre 190 992 la saison précédente (- 1 805).

La plupart des réunions institutionnelles ont eu lieu en visioconférence et le télétravail a été mis en place au siège fédéral.

Lors de son assemblée générale la fédération a modernisé son mode de gouvernance avec un Conseil Exécutif de 22 membres et un Haut Conseil de 14 personnes. Cette réforme a été mise en place lors de l'assemblée générale électorale du 12/12/2020 qui a élu à la tête de la fédération, Yohan Penel et son équipe.

La fédération a répondu à un appel à projet du Ministère des sports sur la thématique des relations internationales. Elle a obtenu une subvention complémentaire non prévue au budget initial de 22 000 €.

La fédération poursuit sa stratégie numérique. Après la mise en place de MyFFBaD et l'inscription en ligne sur les tournois, la fédération a investi sur Myclub, logiciel à destination des clubs avec possibilité d'adhésion en ligne, sur un logiciel de gestion des tournois et un logiciel de gestion des interclubs.

La fédération a versé une aide complémentaire aux ligues au titre de l'emploi de 108 000 € en octobre 2020.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 069 791		589 929			1 659 721
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 069 791		589 929			1 659 721
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	961 660					961 660
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	349 693		2 640			352 333
Matériel de transport	14 490					14 490
Matériel de bureau, informatique et mobilier	186 017		8 755			194 771
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 511 860		11 395			1 523 255
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	17 320					17 320
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	4 928		3 753		2 768	5 913
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 248		3 753		2 768	23 233
TOTAL	2 603 899		605 077		2 768	3 206 208



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations		312 180		312 180
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ legs ou donations				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation				
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours	70 710	67 413	70 710	67 413	
Sur comptes clients, usagers	34 416	26 940	8 383	52 973	
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	105 126	406 534	79 093	432 567
TOTAL GENERAL		105 126	406 534	79 093	432 567
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		94 354	79 093	
			312 180		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	420 760	131 887		552 648
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	420 760	131 887		552 648
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	160 992	7 712		168 704
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	280 025	25 555		305 580
Matériel de transport	14 490			14 490
Matériel de bureau, mobilier	143 477	25 722		169 199
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	598 984	58 989		657 973
TOTAL	1 019 744	190 877		1 210 621



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 913	5 913	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	296 328	296 328	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 057	2 057	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 781	8 781	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	134 421	134 421	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	74 175	74 175	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	150 364	150 364	
Charges constatées d'avance	102 844	102 844		
TOTAL DES CREANCES		774 882	774 882	
Prêts accordés en cours d'exercice		953		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 153		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	21 611	21 611		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	460 693	460 693		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	183 710	123 020	4 445	56 245
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 748	192 748		
	Impôts sur les bénéfices	3 909	3 909		
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 974	18 974		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	83 351	83 351		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	1 142 061	1 142 061			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 128 098	2 128 098			
TOTAL DES DETTES		4 235 156	4 174 466	4 445	56 245
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		30 911			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	180 000	200 000			380 000
Autres réserves					
Report à nouveau	1 030 636	249 108			1 279 744
Excédent ou déficit de l'exercice	449 108	(449 108)		24 665	(24 665)
Situation nette	1 659 744			24 665	1 635 079
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 659 744			24 665	1 635 079

Réserves pour projets associatifs :

80 000 € sur fonds pour l'emploi
300 000 € sur les Championnats d'Europe 2020

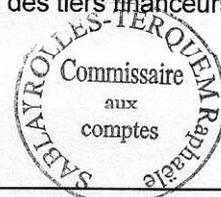


Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Convention d'objectif Haute performan		159 824				159 824	
Contrat de développement ANS		889				889	
Appel à projet ministère - RI		20 809				20 809	
Appel à projet CNDS Airbadminton	108 273		108 273				
Appel à projet ANS Handibad	19 604		19 604				
PAIF CNOSF		11 000				11 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	127 877	192 522	127 877			192 522	

Nous enregistrons en fonds dédiés, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			102 844
Assurances	01/01/2021 31/12/2021	29 476	
Frais de déplacements	01/01/2021 31/12/2021	9 528	
Contrats de maintenance et assistance informatique	01/01/2021 31/12/2021	34 197	
Documentation	01/01/2021 31/12/2021	2 499	
Accompagnement sur les événements			
Universiades FFSU	01/01/2021 31/12/2021	5 000	
IFB 2021-2022		5 323	
Syndic de copropriété	01/01/2021 31/03/2021	5 526	
Cotisation BWF	01/01/2021 31/12/2021	5 730	
Divers		5 564	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			102 844

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens et de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Ainsi, par exemple les frais tels que les billets d'avion ou train achetés en 2020 relatifs à des déplacements en 2021 sont comptabilisés dans ce compte.

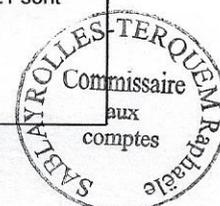


Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 128 098
Partenariats		40 667	
Affiliations et licences	01/01/2021 31/12/2021	1 887 647	
Abonnements 100 % Bad	01/01/2021 31/12/2021	145 643	
Inscriptions sur les comptitions	01/01/2021 31/12/2021	34 941	
Inscriptions aux formations	01/01/2021 31/12/2021	19 200	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 128 098

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou les fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies. La comptabilisation des licences se fait ainsi en projetant sur la fin de saison sportive le total des licences de la saison, puis en rapportant 8/12 de ce total à l'année civile suivante. Les licences de la saison 2020/2021 reportées sur l'exercice 2021, correspondent à 8/12^{ème} des licences validées au 2/03/2021, date de la révision des comptes annuels 2020. De même, les abonnements au magazine 100 % Bad relatifs à l'année civile 2021 sont comptabilisés en produits constatés d'avance.



Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Prise en charge par l'OPCA de formations des salariés	(2 156)
Refacturations des inscriptions sur compétitions	(1 000)
Refacturations des frais d'hébergement et de déplacements	28 752
Refacturations des frais de pensions	53 518
Refacturations diverses	62 518
Refacturations des stages	
Refacturations des amendes	6
TOTAL	141 638



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

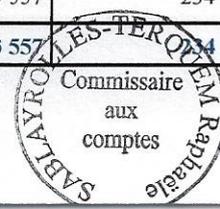
31/12/2020

Total des produits exceptionnels		13 387
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 387
<i>Produits except. s/opér. gestion</i>	5 280	
<i>Libéralités reçues</i>	3 044	
<i>Produits exceptionnels</i>	3 000	
<i>Produits Mutations janvier à août</i>	1 943	
<i>Produits Mutations septembre à déc.</i>	120	
Total des charges exceptionnelles		330 998
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		4 840
<i>Charges excep./exec. antérieurs</i>	4 840	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		13 978
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	13 978	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		312 180
<i>Dot. prov. dépr. exceptionnelles</i>	312 180	
Résultat exceptionnel		(317 611)



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2020	31/12/2019
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		234 319
CE 2020 : 18 membres de l'organisations sur 5 j (T A du PSS journalier 189 € brut + 45% charges)	24 665	
CE 2020 : 120 bénévoles sur 5 jours (SMIC journalier 71€ brut + 42 % de charges)	60 492	
CE 2020 : 55 juges de lignes sur 6 jours (T A du PSS journalier + 45 % charges)	90 436	
Commissions : 1 732 h de réunions bénévoles valorisées à la T A + 45 % charges	67 964	
	243 557	234 319
Total	243 557	234 319
Répartition par nature de charges	31/12/2020	31/12/2019
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
138 volontaires sur les IFB pendant 6 jours valorisés au SMIC (taux de charge 42%)		82 550
28 juges de ligne sur les IFB pendant 6 jours valorisés à la tranche A du plafond de la Sécurité Sociale (taux de		45 088
Forum de l'assemblée générale 126 bénévoles sur 0.5 j (tranche A)		16 908
Réunions institutionnelles et séminaires : 107 bénévoles pour 335 journées (tranche A)		89 773
CE 2020 + Commissions	243 557	
	243 557	234 319
Total	243 557	234 319



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Les mandats de Président, Secrétaire général et Trésorier sont assurés à titre bénévole.



Effectif moyen

		31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		12	26
	Professions intermédiaires			
	Employés		18	
	Ouvriers			
	TOTAL		30	26

L'effectif des salariés de la Fédération Française de Badminton est de 30 personnes au 31 décembre 2020 se décomposant ainsi : 12 cadres et 18 non cadres (dont 1 contrat de professionnalisation).

La Fédération bénéficie également de l'appui de 26 conseillers techniques sportifs placés auprès d'elle par le Ministère des Sports.



Annexe des comptes annuels

Etat exprimé en euros

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La FFBaD s'est engagée ces dernières années dans une stratégie numérique en créant un espace licencié Myffbad, en développant un logiciel de gestion des tournois et un outil de gestion aux clubs.

Les dépenses informatiques sont de 2 natures :

- La maintenance des applications et les évolutions mineures sont comptabilisées dans les charges de la fédération.
- Les développements de logiciels et applications sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 à 7 ans.

Pour mener à bien les projets informatiques, la FFBaD a dépensé en TTC (hors hébergement et infogérance) :

Fournisseurs	2018	2019	2020	Total
HEVA (régie + avenants)	129 955	156 084	144 830	430 869
Supralog	184 014	242 266	378 448	804 728
It Soluce	60 075	76 974	117 747	254 796
TOTAL	374 044	475 324	641 025	1 490 393

Soit un total engagements inclus de 1 490 393 € depuis début 2018.

Dont investissements réalisés ou en cours de réalisation :

Modules	Comptabilisé en 2018-2019	2020	Total	Fournisseurs principaux
Espace licencié (dont webservices et inscriptions compétitions)	337 137	52 159	389 296	Suprlog/ Heva/IT Soluce
Marketplace	23 040		23 040	Supralog
Logiciel de compétition	84 437	277 005	361 442	Supralog
Espace clubs	63 360	71 730	135 090	Supralog /IT Soluce
Evolutions Poona	59 659	43 204	102 863	Heva
Espace clubs adhésion		93 677	93 677	Supralog/ Heva
Gestion des interclubs		46 055	46 055	IT Soluce
TOTAL	567 633	583 880	1 151 463	

Coût maintenance annuelle (Heva, It Soluce, Supralog) :

2018 : 95 435 €

2019 : 146 060 €

2020 : 187 293 €

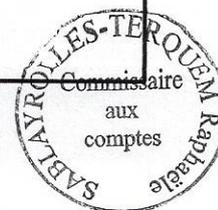
La nouvelle équipe dirigeante élue en décembre 2020 est en cours de réalisation d'un 'audit informatique de la fédération. Cet audit devrait notamment permettre de connaître les fonctionnalités à opérer pour rendre opérationnel le développement du logiciel de gestion des compétitions qui n'est pas opérationnel et donc comptabilisé en immobilisation en cours au 31/12/20.

PROVISIONS – COMPLEMENT D'INFORMATION

Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles :

Un audit informatique est en cours de réalisation à la demande de la nouvelle équipe dirigeante. A ce jour, il existe un risque d'utilisation partielle voir de non utilisation du développement du logiciel de compétition et du logiciel de gestion des interclubs. Ce risque a été évalué à 50 % pour le logiciel de gestion des interclubs et 80 % pour le logiciel de gestion des compétitions. Une dépréciation a donc été comptabilisée pour un montant total de 312 180 €.

Tel que conçu, la direction de la fédération décide pour le moment de stopper le projet de logiciel de gestion des compétitions. Elle estime qu'il est très peu probable que le chantier soit terminé un jour. En effet, elle considère que ce logiciel est inutilisable en l'état, ne répondant pas aux fonctionnalités de base. Elle n'entend pas comme prioritaire le déblocage d'un budget supplémentaire pour finaliser ce produit, justifiant qu'il manque un travail important pour obtenir un produit minimum viable qui serait en retard sur les produits existants sur le marché (notamment en mode SaaS), qui eux, répondent déjà aux besoins des clubs.



Annexe des comptes annuels

Etat exprimé en euros

Provision pour dépréciation du stock de marchandises :

Les peluches, les DVD techniques et les livres ABC du badminton sont dépréciés à 100 %, les mallettes pédagogiques à 75%, les produits IFB, les sweats shirts arbitres et JA à 50%.

Provision pour clients douteux :

Les créances clients N-2 et N-3 ont été dépréciés à 100 % et celles de N-1 à 50 %.

Provision pour risques et charges :

Néant.

DETTES FINANCIERES – COMPLEMENT D'INFORMATION

La FFBaD a acquis son siège social en 2 étapes. Le financement par crédit du 1er lot, acquis en 2003 a été soldé en janvier 2013. En septembre 2012, la FFBaD a acquis un second lot de bureaux en contractant un emprunt de 400 000 € auprès de la Société Générale.

Un acte de nantissement de compte à terme d'un montant de 300 000 € a été signé par la Fédération le 10 septembre 2012 au profit de la Société Générale afin de garantir l'emprunt souscrit auprès de cette dernière.

Cet emprunt a fait l'objet d'une renégociation du taux d'intérêt en novembre 2015 ramenant le taux de 4,15 % à 2,91 % hors assurance et réduisant la durée de remboursement de 2 années (dernier remboursement prévu en octobre 2020). Le TEG est désormais de 3,02%.

Suite à la crise sanitaire en 2020, les échéances ont été suspendues de mars à septembre. Un nouveau tableau d'emprunt a été mis à jour au 17/05/20.

Cet emprunt sera soldé en 2021.

PRODUITS FINANCIERS – COMPLEMENT D'INFORMATION

Dans les produits financiers sont comptabilisés 2 033 € de revenus des comptes sur livret, et 426 € de revenus sur le livret A. Les revenus des dividendes de l'agence SPORT VOYAGES (SVIF) ont été nuls en 2020.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'évaluation des indemnités de fin de carrière, à défaut d'évaluation actuarielle, a été estimée en fonction des hypothèses suivantes :

Départ volontaire à l'initiative des salariés 100%, âge de départ en retraite à 65 ans, hypothèse de probabilité de présence : 100 % au-delà de 55 ans, 75% entre 50 et 55 ans, 50 % au-delà de 45 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 50 %.

Ces indemnités ont été provisionnées pour la première fois en 2014 pour un montant de 55 960 € charges incluses. Des compléments et reprises ont été provisionnés pour atteindre en 2020 un montant de 91 336 € charges incluses (reprise de 5 354 € en 2020 en raison du départ d'un entraîneur en 2021).

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE ET DECOMPOSITION DU RESULTAT

La comptabilité est sectorisée de la manière suivante :

- Secteur Associatif
- Secteur Lucratif
- Secteur Formation (FORMABAD)

Ventilation des produits d'exploitation :

Produits d'exploitation secteur associatif :	5 969 704
Produits d'exploitation secteur lucratif :	882 347
Produits d'exploitation secteur formation	121 973

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION 6 973 944 €

Décomposition du résultat :

L'ensemble des opérations comptables et financières de l'année 2020 permet de clôturer l'exercice avec un résultat de - 24 664.96 €.

Il est constitué par :

Secteur Associatif 560 001.10



Annexe des comptes annuels

Etat exprimé en euros

Secteur Lucratif - 448 845.30
Secteur FORMABAD - 135 820.76

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES – DETAIL

Les volontaires sur les Championnats d'Europe sont valorisés au SMIC et les juges de ligne et dirigeants à la tranche A du plafond de sécurité sociale en retenant 42% de taux de charge moyen pour le SMIC et 45 % pour la tranche A (189 € jour). Seul le bénévolat sur les actions sociales a été valorisé.

	Nombre de membres	Fréquence annuelle	Journées	Total journées	Journées valorisées
Commissions et groupes de travail	347 participants		pour 1 462 heures de réunions	209	57 276
Conseil des présidents de ligues	15		3 réunions de 6 h soit 270 h	39	10 688
Membres de l'organisation CE 2020	18	1	5	90	24 665
Juges de ligne CE 2020	55	1	6	330	90 436
Volontaires CE 2020	120	1	5	600	60 492
Total				1394	243 557

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissements et cautions au 31/12/2020

Nantissements :

- Nantissement compte à terme auprès de la Société Générale : 300 000 €

Cautionnements au 31/12/2020

- Auprès du Crédit Agricole Centre Loire pour un prêt consenti à la Ligue du Centre de Badminton d'un montant initial de 92 000 € pour 39 290 €.

- Auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon pour un prêt consenti à la Ligue Occitanie de Badminton d'un montant initial de 87 000 € pour 27 539 €.

- Engagements d'organisation de championnats et autres évènements :

Budget prévu de l'évènement 15 000 € financé sur fonds fédéraux.

* Championnat du Monde Senior 2025

Budget prévu de l'évènement : 2 735 000 € avec une part fédérale prévue de 300 000 €

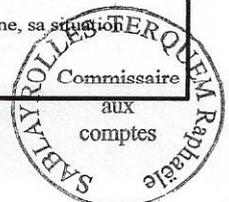
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 et 2018-06 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En effet, eu égard à une situation extrêmement évolutive concernant la reprise du sport en salle, qui n'a toujours pas eu lieu à la date d'arrêt des comptes 2020, il est difficile d'estimer les impacts financiers relatif à la saison prochaine 2021/22.

A la date d'arrêt des comptes de la fédération, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation



Annexe des comptes annuels

Etat exprimé en euros

financière et son résultat en lien avec la saison sportive 2021/22.

Pour l'année 2021, la fédération envisage une perte de recette sur ses licences pour environ 1 000 000 €.

Compte tenu de la situation et malgré les incertitudes citées, la fédération estime néanmoins que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

SUBVENTIONS

Subvention de l'Agence Nationale pour le Sport - Convention d'objectifs

L'ANS a accordé en 2020 une subvention de 1 222 000 €.

La charge relative aux 26 cadres techniques, agents de l'Etat placés auprès de la FFBaD est valorisée par le Ministère à hauteur de 1 833 780 €. L'emploi de la subvention est justifié dans le tableau de suivi des subventions ci-après.

Méthode d'évaluation des fonds dédiés :

Des fonds dédiés ont été comptabilisés sur les actions subventionnées par l'ANS lorsque le montant de la subvention était supérieur au montant du réalisé.

En application de la convention de report des crédits, le report a été calculé de la manière suivante : Subvention accordée - montant des actions réalisées.

Contribution financière du CNOSF

Le CNOSF a accordé à la Fédération en 2020 au titre du financement des "Relations Internationales" une subvention de 21 000 €. Cette subvention qui avait été comptabilisée en 2019 en subvention (742001) a été comptabilisée en contributions financières (755100).

Les dépenses engagées sur les actions internationales financées par le CNOSF pour l'exercice 2020 s'élèvent à 11 790 €.

Le montant des actions reportées en 2021 est de 11 000 €.

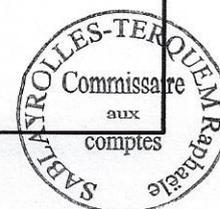
Subventions de l'ANS

Fin 2019, la FFBaD a obtenu une subvention de l'ANS de 25 000 € concernant le soutien aux réseaux socio sportifs pour le développement du parabad. Le montant des fonds dédiés au 31/12/2019 s'élevait à 19 604 €. Les actions ont été réalisées en 2019 et 2020 pour un montant de 64 906 €.

Subventions du CNDS

La FFBaD a obtenu une subvention de 150 000 € du CNDS pour financer le développement du Badminton en extérieur. La subvention conclue a été obtenue en 2018 pour des actions à engager jusqu'en 2019 et 2020. Le montant des fonds dédiés constatés au 31/12/2019 était de 108 273 €.

Les actions ont été réalisées pour un montant de 292 708 €.



2020											
CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE	Budget initial	Sub. Dem.	Sub. Obtenue	Engagement fédéral initial	Reprise fonds dédiés	Budget actualisé théorique	Engagement théorique	Coef. De subventionnement	Réalisé	Engagement fédéral	report déclaré
PROJ1 - Fidéliser les pratiquants et s'ouvrir vers de nouveaux horizons	411 790	230 000	138 334	181 790		300 124	181 790	43%	504 006	365 672	
Action1 - Développer l'accueil et la prise en charge des publics éloignés de la pratique	67 425	40 000	40 000	27 425		67 425	47 425	69%	46 071	6 071	
Action1 - Développer le badminton dans les territoires carencés	53 490	35 000	32 334	18 490		50 824	32 334	63%	80 967	48 233	
Action1 - Préparer et accompagner la transformation du modèle économique	120 040	60 000	32 696	60 040		92 708	60 040	68%	14 197	31 621	
Action1 - Améliorer l'expérience numérique du licencié	170 835	95 000	33 334	75 835		109 180	75 688	31%	313 082	279 746	
PROJ2 - Coopération internationale	128 000	51 000	30 000	77 000		107 000	77 000	28%	49 506	19 506	889
Action1 - Contribution au développement du badminton francophone en Afrique	50 000	8 000	2 696	42 000		44 699	42 000	6%	3 313	647	889
Action1 - Contribution au développement du badminton francophone en Amérique	27 500	10 000	4 666	17 500		22 168	17 500	21%	9 540	4 874	
Action1 - Inclusion et accès à l'outil de partenariat	12 000	8 000	9 334	4 000		13 334	4 000	70%	2 685	6 749	
Action1 - Les tentatives ultra marines comme axe de développement et rayonnement international du badminton français	38 500	25 000	13 334	13 500		26 834	13 500	50%	34 068	20 734	
PROJ3 - Accompagnement de la professionnalisation des acteurs	463 840	85 000	71 666	318 940		390 666	318 940	18%	500 980	429 314	
1) Création d'un observatoire de l'emploi et de la formation	49 700	55 000	35 000	14 790		49 700	14 790	70%	17 443	7 643	
2) Carte ressourceur fédéral sur l'emploi	354 150	50 000	35 666	304 150		340 966	304 150	11%	424 537	387 871	
TOTAL CPO	943 730	366 000	240 000	577 730		817 730	577 730	29%	1 054 493	688 493	889

2020											
CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE	Budget	Sub. Dem.	Sub. Obtenue	Engagement fédéral initial	Reprise fonds dédiés	Budget actualisé théorique	Engagement théorique	Coef. De subventionnement	Réalisé	Engagement fédéral	Report / rubriques
ACTIONS SPORTIVES OLYMPIQUES	1 817 000	1 084 550	580 500	1 236 500		1 332 950	752 450	32%	975 490	394 990	67 191
Programme de conditions internationales Senior	1 597 000	882 550	438 500	1 118 500		1 112 950	674 450	28%	600 691	462 181	
Programme de conditions internationales Junior	348 000	202 000	151 000	197 000		255 000	104 000	43%	141 090	98 100	
Programme de préparation senior (Pôle France)	251 000	150 000	150 000	101 000		101 000	101 000	24%	150 425	106 425	
Programme de préparation relève (Pôle relève)	417 000	312 750	150 000	104 250		254 250	104 250	38%	263 688	113 688	
Programme de sélection et transfert de talents	218 500	160 000	74 500	86 500		310 700	308 700	34%	142 161	67 691	
PARALYMPIQUES	322 500	16 800	4 000	308 700		310 700	308 700	1%	188 287	184 287	
Programme de conditions internationales senior	280 000	162 000	118 000	78 000		220 000	220 000	55%	74 869	67 191	
Programme de conditions internationales relève	80 000	55 000	50 000	25 000		75 000	25 000	63%	11 446	38 554	
Programme de préparation senior	60 000	40 000	23 000	20 000		43 000	20 000	38%	23 000	23 000	
Programme de préparation relève	50 000	57 000	55 000	23 000		78 000	23 000	61%	63 953	8 363	
Programme de préparation relève	30 000	20 000	14 000	10 000		24 000	10 000	47%	10 000	14 000	
MANAGEMENT, COORDINATION ET INFLUENCE SPORTIVE	193 000	54 800	30 000	163 000		168 200	138 200	16%	65 537	35 537	
Coordination du pôle, accompagnement des entraîneurs émérites	19 000	7 000	5 000	3 000		8 000	3 000	50%	3 189	1 811	
Rémunération d'événements de classe mondiale (OT)	177 000	43 800	25 000	4 200		4 200	1 200	50%	3 000	3 000	
SOUTEN AUX ENTRAINEURS	130 000	108 000	73 000	57 000		95 000	22 000	56%	62 348	40 348	
Valorisation et encadrement des athlètes olympiques Seniors	30 000	16 000	16 000	12 000		30 000	12 000	60%	140 787	122 787	
Valorisation et encadrement des athlètes paralympiques Seniors	75 000	65 000	18 000	10 000		45 000	10 000	47%	97 890	62 890	
Développement de l'expertise et transfert des compétences	25 000	28 000	30 000	10 000		20 000	10 000	80%	20 163	168	
SOUTEN AUX SPORTIFS	217 000	163 000	120 000	97 000		174 000	54 000	55%	170 628	50 628	
Aides personnelles Olympiques	140 000	110 000	67 000	50 000		97 000	30 000	48%	132 867	65 867	
Aides sociales	50 000	35 000	35 000	19 000		50 000	19 000	70%	28 033	9 967	
Aides sociales	27 000	18 000	18 000	10 000		27 000	9 000	67%	10 028	7 974	
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE	223 000	148 000	88 000	137 000		161 000	75 000	39%	87 399	77 261	77 261
Stafes intégrés et matériels spécifiques - paralympique	137 000	92 000	66 000	45 000		111 000	45 000	48%	5 250	60 750	
Matériel spécifiques mixtes	62 000	44 000	20 000	12 000		35 000	15 000	32%	3 489	16 511	
SOUTEN A L'ENCADREMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL - SMR	73 000	73 000	70 500	2 500		70 900	12 000	97%	55 128	1 025	15 372
Soutien à l'encadrement médical et paramédical - Olympiques	40 000	40 000	40 000	40 000		40 000	40 000	100%	23 916	16 084	
Soutien à l'encadrement médical et paramédical - Paralympiques	23 000	23 000	23 000	23 000		29 900	29 900	100%	7 318	15 684	
Surveillance médicale réglementaire	10 000	10 000	7 500	7 500		7 500	7 500	75%	23 897	16 397	
TOTAL CO	2 653 000	1 611 350	960 000	1 693 000		2 001 650	1 041 650	36%	1 534 413	590 810	159 824
Total CPO+CO	3 596 730	1 977 350	1 200 000	2 396 730		2 819 380	1 619 380	33%	2 588 906	1 279 303	160 713

2020											
Appels à projets Agence Nationale du Sport	Budget	Sub. Dem.	Sub. Obtenue	Colonne3	Reprise fonds dédiés	Budget actualisé théorique	Engagement théorique	Coef. De subventionnement	Réalisé	Engagement fédéral	Fonds dédiés
AAP ANS - RI	34 000	22 000	22 000			34 000	12 000	65%	1 192	20 809	20 809
AAP CND5 - AIRBADMINION	347 000	150 000	150 000		108 273	347 000	88 727	74%	292 708	142 708	
AAP ANS - SOUTIEN AUX RESEAUX SOCIO SPORTIFS Développement du para bad : actions en 2019 et 2020	137 550	110 040	25 000		19 604	52 510	7 906	85%	64 906	39 906	
TOTAL	518 550	282 040	197 000		127 877	433 510	108 633		358 806	161 806	20 809



Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

COVID-19

Annexe des comptes clos sur l'année 2020

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2020.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur en 2020.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Compte de résultat

L'activité de la fédération a été impactée par les confinements et couvre-feux mis en place durant l'exercice. Les clubs ont été fermés du 16/03/2020 au 15/06/2020, puis en fonction des régions entre fin septembre ou fin octobre et fin décembre 2020, suivi d'une nouvelle fermeture en début d'année 2021.

La saison sportive 2020/2021 a particulièrement été impactée avec une baisse de plus de 30 % du nombre de licenciés (environ 60 000 licences de moins). La perte comptabilisée sur la part fédérale de la cotisation par rapport à 2019 est de 440 237 €. Les abonnements sont en baisse de 38 031 €.

La perte sur la participation fédérale sur les tournois est de 316 726 €, et celle liée aux inscriptions sur les compétitions est de 81 062 €.

L'annulation des Internationaux de France a également une incidence sur la présentation du compte de résultat, mais cette incidence est atténuée par l'organisation du championnat d'Europe à Liévin en février 2020.

Tout au long de la crise sanitaire, la fédération a mis en place des actions permettant la poursuite de l'activité du siège fédéral malgré la fermeture du siège social lors des confinements et grâce à un recours massif au télé-travail (100% de mars à juin puis organisation avec des périodes de retour sur 1 jour ou 2 par semaine à partir du juillet).

La mise en place d'activité partielle auprès de la DIRECCTE a permis l'obtention d'une aide de 45 725 €.

La fédération a obtenu des exonérations de cotisations de charges sociales et aides au paiement de ses cotisations pour 153 740 € pour la 1ère période de confinement.

Une demande d'aide pour perte du chiffre d'affaires a été demandée pour environ 180 000 € en février 2021, ainsi que des aides auprès de l'URSSAF pour environ 115 000 €. Ces aides, n'ayant pas été obtenues avant l'arrêté des comptes annuels, ne sont pas comptabilisées sur l'exercice.

Bilan

Aucun report d'échéance n'a été demandé.

Aucun prêt dans le cadre de politiques de soutien (PGE notamment) n'a été demandé en 2020.

